



Vendredi 13 novembre 2020 en ligne

[En ligne] Journée d'information et d'échange destinée aux utilisateurs de PLATON

Dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur, les éditeurs doivent transmettre gratuitement le fichier numérique ayant servi à l'édition d'une œuvre dans un format facilitant le travail d'adaptation en utilisant la plateforme PLATON gérée par la Bibliothèque nationale de France (BnF). Afin d'échanger sur les fonctionnalités de cette plateforme, le Centre Exception handicap organise en ligne, vendredi 13 novembre 2020, une matinée d'information destinée aux utilisateurs de PLATON, suivie d'un atelier sur la réutilisation des adaptations.

Programme

Matin : Séance plénière (Petit auditorium / retransmission en ligne)

- **9h30-9h40** : Introduction
- **9h40-10h** : Rappel des obligations légales et de leur traduction dans le [Guide de bonnes pratiques](#) (Rodolphe Sellier, Ministère de la Culture)
- **10h-10h15** : Bibliothèques accessibles et habilitation « Exception handicap » (Vanessa van Atten, Ministère de la Culture)
- **10h15-10h35** : Recommandations de sécurité informatique (Véronique Béranger et Abdou Thioune, BnF)
- **10h35-11h00** : Les fonctionnalités développées en 2020 et les projets à venir sur PLATON (Benjamin Goldenstein, BnF)
- **11h-11h20** Pause
- **11h20-11h50** : Les bonnes pratiques sur PLATON (Centre Exception handicap, BnF)
- **11h50-12h30** : Échange avec les participants

Après-midi : Atelier (Salle des commissions 70 / en ligne)

14h30-16h30 : Échanges sur les questions qui se posent après deux ans de dépôts de fichiers adaptés sur PLATON : formats (référentiel...), caractéristiques utiles (structuration...), désherbage des doublons, freins à la mutualisation.

Informations pratiques

Accès libre, sur inscription.

- [Lien vers le formulaire d'inscription à la séance plénière de la matinée.](#)
- [Lien vers le formulaire d'inscription à l'atelier de l'après-midi.](#)

Plateforme sécurisée de Transfert des Ouvrages Numériques (PLATON) et éditeurs

PLATON est une plateforme sécurisée d'échange de fichiers mise par la BnF à disposition des éditeurs et des organismes habilités dans le cadre de l'exception handicap au droit d'auteur.

Pour rappel les éditeurs ont pour obligation de fournir les fichiers sources des œuvres imprimées (livres, journaux, partitions, etc.), dès lors que la version mise en circulation dans le commerce ne répond pas aux besoins des personnes empêchées de lire. Les œuvres imprimées concernées sont celles dont le dépôt légal date de moins de 10 ans à compter du jour de la première demande de l'organisme, ainsi que toute œuvre publiée sous forme de livre numérique (sans limitation de date).

Lorsqu'un organisme habilité à l'adaptation de livres envoie une demande à l'éditeur, celui-ci doit transmettre le fichier numérique ayant servi à l'édition d'une œuvre dans un format facilitant le travail d'adaptation (XML, à défaut : EPUB, InDesign, ODT, DOC(X), PDF, etc.). Pour plus de précisions, consulter le [« mode d'emploi éditeur » - PLATON](#) (exception handicap au droit d'auteur) sur le site internet de la BnF.

Si l'éditeur a été sollicité par un organisme agréé pour l'adaptation d'une œuvre, il dispose d'un délai de 45 jours pour effectuer le dépôt du fichier sur PLATON. Il peut ensuite suivre la demande en cours ou l'adaptation réalisée par l'organisme.

Plus d'informations sur la publication d'Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture : [L'accessibilité numérique par étapes pour les acteurs du livre \(200\)](#).